Articles.	Ordre.	Tarif.
C Cendre de soude, soude caustique en tambours; silicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude, nitrate de soude ou nitre cubique, sel de soude, sulfure de sodium, arséniate, chlorure et stannate de soude		Exempt.
fabriques. Cercueils et bières Céréales, grains et farine de blé et de toute espèce de grains, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, vingt pour cent ad valorem sur leur valeur établie par l'estima- teur cette valeur devant être constatée et que le prescri-	13	35 р. с.
vent les articles 8, 71, 72, 73, 74, 75, 76 de l'Acte des douanes . Cerises	21 21 30	20 p. c. 1c. p. pte. 4c. chacun.
Chaîne de coton, nº 60 et plus fin Chaîne de coton sur ensouples		15 p. c. 1c. p. v. et 15 p. c
excepté la soie	17	25 p. c.
nant chacune pas plus d'une pinte et plus d'une chopine Contenant pas plus d'une chopine chacune, et plus d'une demi-	22	\$3 p. douz.
Contenant une demi-chopine ou moins	$\frac{22}{22}$	\$1.50 p. douz. 75c. p. douz.
Les bouteilles, contenant plus d'une pinte chaque, paieront, en sus de trois piastres par douzaine de bouteilles	22	\$1.50 p. g. i. su plus de 1 pint par bout.
Les pintes et les chopines, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin ; et en sus des droits spécifiques ci-dessus, il y aura un droit ad valoren de (voir annexe B)	22	30 p. c.
pour le droit comme spiritueux non énumérés. Chandelles de suif Chandelles ou bougies de cire paraffine Chanvre indien, non préparé (drogue) Chanvre non préparé. Chapeaux, casques, manchons, palatines, collerettes, pardessus,	31 31 14 24	5c. " Exempt.
Chapeaux, casques, manchons, paratines, conferences, paraessus,	10	
Chapeaux d'hommes et de femmes. Chapeaux en paille d'Italie non finis. Charbon anthracite et poussière de ce charbon. Charbon ou pointes de charbon pour lumières électriques à arc, de pas plus de douze pouces de longueur, et en proportion		20 " Exempt.
pour de plus grandes ou moindres longueurs. Chardons à foulon Charrettes à bras (voir wagons). Charrettes à ressorts (voir boghies).	26 31	